



Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges  
4, rue St-Jean-Baptiste  
Notre-Dame-des-Neiges (Québec)  
G0L 2E0

## Avis public

### Rôle de perception (année 2024)

En vertu de l'article 1007 du Code municipal du Québec, veuillez prendre note que le rôle de perception de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour l'exercice financier de l'année 2024 est complété et déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans un délai imparti.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, ce 23 janvier 2024.

*Document Original Signé*   
*Par La Personne Indiquée Ci-Bas*

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

### Réf : Rôle de perception (année 2024)

Je soussigné, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié, entre 8h30 à 18h00, le 23 janvier 2024 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site web de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges <https://www.notredamedesneiges.qc.ca>, section avis public, greffe

En foi de quoi, ce certificat est donné à Notre-Dame-des-Neiges, ce 23 janvier 2024



*Document Original Signé*   
*Par La Personne Indiquée Ci-Bas*

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffier